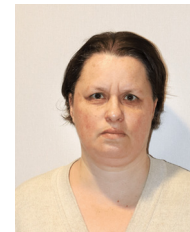


11

Brigitte Wolf

- RUE ROSA PARKS
- RUE DE LA RÉSISTANCE
- RUE PAUL LANGEVIN
- ALLÉE SEMMELWEISS (CÔTÉ IMPAIR)
- RUE ÉMILE AUBRY (CÔTÉ PAIR)
- RUE JEAN ROSTAND
- RUE LOUISE MICHEL
- RUE DES ÉCOLES (617, 625, 627, 631, 842, 834, 828, 822, 816, 810, 802, 794, 786, 782, 774, 770 ET 760)
- ALLÉE JOLIOT CURIE
- RUE LOUIS PASTEUR
- RUE LUIS CORVALAN, CENTRE PIERRE DAC, BÂTIMENT GANCE
- RUE LUIS CORVALAN, CENTRE PIERRE DAC, BÂTIMENT TATI
- RUE LUIS CORVALAN CENTRE PIERRE DAC, BÂTIMENT CHARLIE CHAPLIN
- ALLÉE SALVADOR ALLENDE, IMMEUBLE SANSON
- RUE DE L'ÉGLISE
- RUE LUIS CORVALLAN
- RUE DULCIE SEPTEMBER



12

Carole Dulin

- ALLÉE EUGÈNE POTTIER
- ALLÉE PABLO NERUDA
- ALLÉE PAUL ELUARD
- RUE RENOIR
- RUE RODIN
- ALLÉE GUILLAUME APOLLINAIRE
- RUE DEBUSSY
- RUE DES BRÛLINS
- ALLÉE ET RUE FRÉDÉRIC MISTRAL
- RUE DES ÉCOLES (INTERSECTION RUE DES BRÛLINS À INTERSECTION MISTRAL, ZOLA)
- RUE DE TOURVILLE (CÔTÉ IMPAIR)
- RUE JOLIOT CURIE (CÔTÉ PAIR)



13

Nora Balit

- PLACE DES PEINTRES (IMMEUBLE VAN GOGH, CHAGALL, MORISOT, WATTEAU)
- PLACE DES SCULPTEURS (IMMEUBLE DUCHAMP VILLON, CLAUDEL, PIGALLE, DAUMIER, HOUDON, LAURENS)
- RUE DU PETIT CLOS
- ALLÉE DU GAL
- PLACE DES PEINTRES (GAUGUIN, DELACROIX, BRAQUE, DEGAS, DUFY, MODIGLIANI, UTRILLO, MONET, MATISSE,
- LAUTREC, PICASSO, CÉZANNE)
- PLACE DES SCULPTEURS (MAILLLOL, CHEVAL, CÉSAR, BARTHOLDI, BELMONDO, RUDE, DAUMIER)



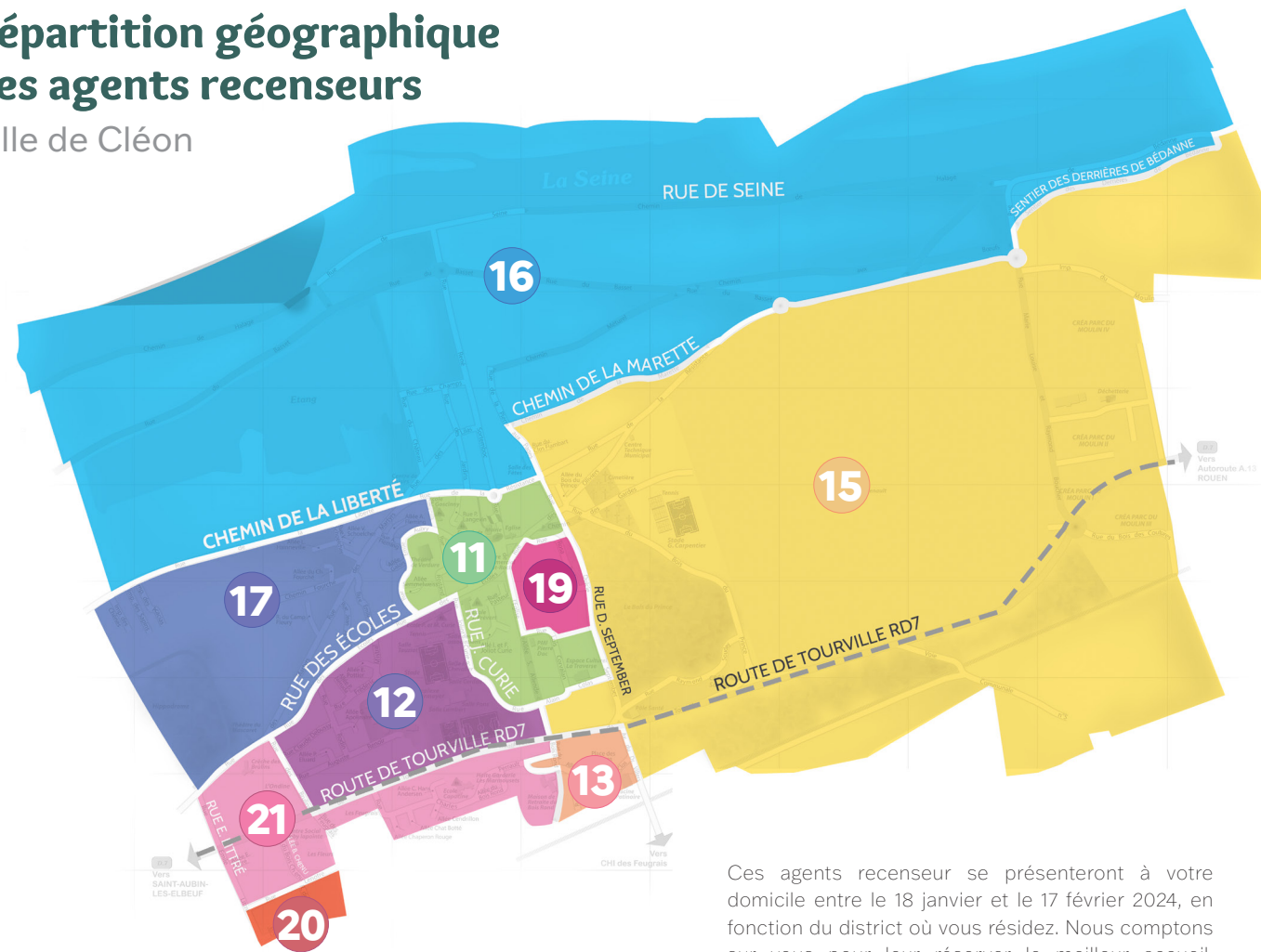
15

Jean-Jacques Hebert

- VOIE COMMUNALE AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE
- RUE DE LA PIERRE AUX PAGES (34, 52)
- RUE DU CLOS FLAMBERT
- RUE DE LA RÉSISTANCE
- CHEMIN DES GARDES
- RUE DU BOIS DU PRINCE
- RUE DES OLIVIERS
- ALLÉE DU BOIS DU PRINCE
- IMPASSE DE LA PRAIRIE, IMMEUBLE H1, H3, H5
- IMPASSE DU MOULIN
- CHEMIN DE LA MARETTE
- RUE ROSA PARKS (CÔTÉ PAIR)
- RUE DES OLIVIERS N°50
- RUE ALAIN COLAS – « LA MARE AUX CORNEILLES », BÂTIMENT A, B, C, D
- RUE DE L'ÉGLISE
- RUE DES OLIVIERS (INTERSECTION RUE DE L'ÉGLISE À INTERSECTION DULCIE SEPTEMBER)
- RUA ALAIN COLAS, HÔTEL CAMPANILE

Répartition géographique des agents recenseurs

Ville de Cléon



Ces agents recenseur se présenteront à votre domicile entre le 18 janvier et le 17 février 2024, en fonction du district où vous résidez. Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil.



16

Gwendoline Morlet

- RUE SORTEBOC
- RUE DES JARDINS
- RUE DES LILAS
- RUE DE LA LIBERTÉ
- RUE DE SEINE
- RUE DU BASSET
- RUE DU CHÂTEAU
- RUE DES CHAMPS
- RUE DE BÉDANNE
- RUE DE LA PIERRE AUX PAGES
- CHEMIN DE LA MARETTE
- CHEMIN MÉTUREL
- RUE DE LA RÉSISTANCE



17

Mylène Hebert

- RUE DES ÉCOLES (N°19, 49, 71, 75, 123, 143, 159, 245, 267, 289, 309A, 325, 481, 497 ET 509)
- RUE JEAN JAURÈS
- RUE ÉMILE ZOLA
- RUE DES MARTYRS
- RUE VICTOR SCHOELCHER
- RUE DE LA LIBERTÉ
- IMPASSE DES CHÊNES
- IMPASSE DES SAPINS
- ALLÉE SCHOELCHER (N° IMPAIR)
- IMPASSE DES ACACIAS
- RUE DU CAMP FLEURI
- ALLÉE ET RUE DU CHEMIN FOURCHÉ
- ALLÉE LUCIEN HAINNEVILLE
- RUE FLEMING (CÔTÉ PAIR) + ALLÉE FLÉMING
- ALLÉE GALOIS
- RUE ÉMILE AUBRY



19

Mathilde Maitre

- CLEON LA CROIX IMMEUBLE CHOPIN, DELIBES, ENESCO, FAURE, JANEQUIN, KOSMA, OFFENBACH, PAGANINI, UGOLINI, VERDI, ZARLINO YVAIN, HAENDEL, GOUNOD, IBERT, TCHAIKOVSKI, SAINT-SAËNS, RAVEL, QUANTZ, LISZT, MOZART, NICOLAÏ, ALBINONI, BEETHOVEN.



20

Jonathan Lefebvre

- CLEON LES FLEURS IMMEUBLES JADE, IRIS, JONQUILLE, JACINTHE, MARGUERITE, LUPIN, KALMIE RUE LITTRÉ (CÔTÉ PAIR) RUE LE NÔTRE (CÔTÉ PAIR) IMPASSE DIDEROT (CÔTÉ PAIR) RUE BERNARD DE JUSSIEU (CÔTÉ IMPAIR)



21

Jérôme Hisbergue

- RUE DE TOURVILLE (N°26, 35, 54, 68, 133, 252 BIS ET 278)
- RUE DES MARTYRS (CÔTÉ PAIR)
- RUE DE TOURVILLE, VILLAS SOUDAY
- RUE LITTRÉ (CÔTÉ PAIR)
- ALLÉE ÉMILE LITTRÉ
- ALLÉE DU CHAPERON ROUGE

- ALLÉE DU CHAT BOTTÉ
- ALLÉE CENDRILLON
- ALLÉE DU BOIS ROND
- ALLÉE HANS CHRISTIAN ANDERSEN
- RUE CHARLES PERRAULT
- 1 RUE DES FEUGRAIS

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée.

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est **plus simple et plus rapide** pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous rencontrez des difficultés à vous recenser sur internet, le conseiller numérique est à votre disposition sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville, ou au 06 62 95 50 44.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À LA MAIRIE DE CLÉON
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE : WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



RECENSEMENT DES CLÉONNAIS DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2024 À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !

Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Il permet de définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Enfin, cela sert à identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur Internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne. Vous pouvez prendre rendez-vous avec le conseiller numérique qui vous guidera. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue **obligatoire par la loi**, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. Le recensement est organisé du **18 janvier au 17 février 2024**. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire, Frédéric Marche



Le recensement de la population encadré par la loi et strictement confidentiel

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois, mais ils ne sont pas conservés dans les bases informatiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

